VILLE DE BRUXELLES

Urbanisme Coordination et action de revitalisation



STAD BRUSSEL

Stedenbouw
Coordinatie en herwaarderingsactie

Réf. Farde e-Assemblées : 2233922

N° OJ: 43

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/04/2019

Objet : Contrat de Quartier Durable BOCKSTAEL.- Projet «Kiosque à graines».- Octroi de subside à l'asbl Le Kiosque à Graines.- Décompte final.

Le Conseil communal,

Considérant qu'en date du 28 avril 2016, le Collège a approuvé la candidature du collectif « Kiosque à graines » à l'appel à projets lancé par Bruxelles Environnement ;

Vu sa décision du 22 mai 2017, adoptant les deux conventions établies d'une part entre la Ville et Bruxelles Environnement et d'autre part entre la Ville et l'asbl. Le Kiosque à Graines ;

Considérant qu'à cette fin un subside de 20.236,00 EUR a été octroyé par Bruxelles Environnement au bénéfice de la Ville assurant la mise en œuvre dudit projet par l'asbl.;

Considérant que le décompte final du projet transmis par l'asbl. représente un montant total de 22.600,00 EUR, entrainant un supplément de dépense de 2.364,00 EUR ;

Considérant que le subside octroyé par la Région est conditionné à un financement propre de la Ville au minimum pour 10% du montant subsidié, à savoir 2.364,00 EUR ;

Vu le décompte final du projet transmis par l'asbl. fixé à 22.600,00 EUR, dont le porteur de projet a déjà perçu 14.165.20 EUR comme acompte, il y a lieu de lui verser le solde de 8.434,80 EUR ;

Considérant qu'afin de pouvoir liquider cette dernière tranche, il y a lieu d'octroyer un subside de 2.364,00 EUR au bénéfice de l'asbl. Le Kiosque à Graines, moyennant une diminution équivalente du budget prévu pour les actions socio-économiques du Contrat de Quartier Durable Les Marolles et sous réserve de l'octroi du subside par le Conseil communal et de l'accord de budget par l'autorité de tutelle ;

Considérant que les crédits appropriés sont inscrits à l'article 93022/33202 du budget ordinaire de 2019 (sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle) ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE:

Article 1

Le décompte final de l'action socio-économique « Kiosque à graines » menée dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Bockstael par l'asbl. Le Kiosque à Graines, d'un montant de 22.600,00 EUR, est adopté.

Article 2

Le principe d'accorder un subside supplémentaire de 2.364,00 EUR au bénéfice de l'asbl. Le Kiosque à Graines, porteur de projet de l'action susmentionnée, moyennant une diminution équivalente du budget prévu pour les actions socio-économiques du Contrat de Quartier Durable Les Marolles et sous réserve de l'accord de budget par l'autorité de tutelle, est adopté.



Article 3

La dépense y relative de 2.364,00 EUR, est adoptée.

Annexes:

<u>Convention Le Kiosque à Graines (POUR INFORMATION) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)</u>
<u>Convention Bruxelles Environnement (POUR INFORMATION) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)</u>

